

Environnement

SAINT-HYACINTHE INVITE LES CITOYENS À CÉLÉBRER LE JOUR DE LA TERRE

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 27 mars 2023 – Partenaire du Jour de la Terre Canada, la Ville de Saint-Hyacinthe est fière de faire partie du mouvement en tant que municipalité engagée. Cette année encore, elle y contribue en proposant diverses activités à la population, aux élus ainsi qu'aux employés municipaux tout au long du mois d'avril.



Corvée de nettoyage et actions écologiques

Du 3 avril au 3 mai, les citoyens sont invités à réaliser une corvée de nettoyage dans leur milieu ou à poser d'autres gestes verts au quotidien et à présenter le fruit de leurs réalisations. Durant cette période, un concours de photos sur Facebook mettra en valeur toutes les initiatives partagées. Pour ce faire, les participants doivent faire parvenir une photo des actions écologiques posées (lunch zéro déchet, compostage domestique, bouillon de légumes fait maison avec les retailles, etc.), par courriel, à communications@st-hyacinthe.ca

Le mercredi 10 mai, à 16 h 30, deux gagnants tirés au hasard parmi les participants remporteront l'un des prix suivants :

- Un baril récupérateur d'eau de pluie d'une valeur d'environ 200 \$
- Une balade privée en ponton de 60 minutes pour un citoyen et 10 personnes de son choix – valeur de 90 \$

Les élus et les employés de la Ville sont invités à poser eux aussi des gestes verts dont les photos seront partagées sur Facebook. Les écoles primaires de la Ville ont aussi été invitées à partager leurs actions prévues à l'occasion du Jour de la Terre.

Pour plus d'information sur le Jour de la Terre et l'ensemble des activités proposées, visitez le site Internet de la Ville au st-hyacinthe.ca/jour-de-la-terre.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300



RÈGLEMENTS DU CONCOURS PHOTOS

« PARTAGEZ VOS GESTES ÉCOLOGIQUES »

Conditions de participation

- Le concours s'adresse aux résidents ainsi qu'aux entreprises, institutions et organismes ayant un siège social à Saint-Hyacinthe.
- Chaque participant peut envoyer **une seule photo par adresse**.
- La photo doit avoir été prise entre le 3 avril et le 3 mai 2023 et présenter un geste écologique réalisé à l'intérieur ou à l'extérieur.
- Un employé de la Ville de Saint-Hyacinthe ne peut pas participer au concours.
- Si une photo ne correspond pas aux critères, la Ville de Saint-Hyacinthe se réserve le droit de ne pas la publier.

Transmission des photos

- Les photos doivent être transmises **avant** le mercredi 3 mai 2023, à **16 h à communications@st-hyacinthe.ca** avec l'objet « Concours photos du Jour de la Terre ».
- L'auteur, la date et l'endroit doivent accompagner chaque photo ainsi que le nom des personnes sur la photo (s'il y a lieu) ainsi qu'un petit commentaire explicatif du geste posé.
- Les photos doivent être transmises en format JPEG haute résolution.
- Il est recommandé d'utiliser le logiciel WeTransfer pour envoyer une photo dont la taille dépasse la limite permise par courriel.
- En transmettant vos photos, vous acceptez qu'elles soient utilisées par la Ville de Saint-Hyacinthe dans ses publications.

Publication et tirage au hasard

- Les photos seront publiées sur la page Facebook de la Ville de Saint-Hyacinthe une fois par semaine, chaque mercredi, durant 3 semaines, soit le jeudi 20 avril, le jeudi 27 avril et le jeudi 4 mai.
- Un tirage au hasard sera effectué parmi les participants, le mercredi 10 mai, à 16 h 30. Les noms des deux gagnants seront dévoilés le lendemain, jeudi 11 mai.
- Les gagnants remporteront l'un des prix suivants :
 - Un baril récupérateur d'eau de pluie d'une valeur d'environ 200 \$.
 - Une balade privée en ponton de 60 minutes pour un citoyen et 10 personnes de son choix – valeur de 90 \$.